La mairie propose une initiative expérimentale
autour de la mobilité douce

Un espace apaisé & sécurisé pour tous

Le dimanche 25 octobre 2026

de 14h à 18h

Fermée aux : Voitures, motos, tracteurs.
Ouverte aux : Piétons, cyclistes, trottinettes & autres mobilités douces.

CHORGES
Serre-Ponçon

> Chemin du Pré de l'Obre, de son croisement avec le Chemin du Pic Epêche jusqu'au croisement entre le Chemin du Pré de l'Obre et le Chemin des Réallons,
> Parking recommandé le « Grand Logis ».

Règles de bonnes pratiques lors de votre déplacement

Découvrez les bonnes pratiques à adopter sur le territoire public dans le respect des règles relatives à son partage, à son occupation, à la protection de l'environnement et à la sécurité. En adaptant toutes et tous nos comportements, nous pouvons limiter notre impact sur la biodiversité, les paysages.

- Je respecte les autres usagers de la route : cyclistes, promeneurs, cavaliers ...,
- J'évolue uniquement sur l'espace public (route), je ne me promène pas dans les champs,
- Je tiens mon chien en laisse,
- Je respecte la biodiversité,
- Je ne ramasse pas de fruits en bord de champ,
- Je veille à ne pas abandonner de déchets.

Merci de votre compréhension !

Renseignements : www.mairie-chorges.fr ou 04 92 50 60 30

Création graphique : Service communication Mairie de Chorges, *Image* : Magnific - ne pas jeter sur la voie publique